

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 21 mars 2026

Délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoir : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

17 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt et un mars à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du conseil municipal ont poursuivi la réunion du conseil municipal sous la direction d'Aymeric GIRARDON, élu Maire au cours de la séance.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusé : Alain BENISTY (pouvoir donné à Jean-Pierre BLANCHARD)

2026-21 Délibération relative à l'élection d'un délégué au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) est un syndicat mixte fermé créé en 1950, chargé de l'organisation de la distribution de l'électricité pour 204 communes dans le Rhône. Il accompagne également les communes dans la maintenance de l'éclairage public, de la distribution du gaz, la transition énergétique avec le développement des panneaux photovoltaïques, des chaudières biomasse et l'implantation de bornes de recharge électrique.

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

VU l'article L 2121-21 du CGCT ;

VU la candidature de Léo MOLINIE en tant que délégué titulaire ;

VU la candidature de Raphaël DELOIN en tant que délégué suppléant ;

Il est procédé au vote à main levée.

Léo MOLINIE : 19 voix / Raphaël DELOIN : 19 voix

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PROCLAMER élus** les représentants de la commune au SYDER comme suit :
 - délégué titulaire : Léo MOLINIE ;
 - délégué suppléant : Raphaël DELOIN.

Le Maire
Aymeric GIRARDON



La secrétaire de séance
Sophie VERCHERE

